

Date de dépôt : 16 juin 2010

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Roger Beer, Janine Berberat, Christian Ferrazino, Gilles Godinat, René Longet, Olivier Lorenzini, Liliane Maury Pasquier, Laurent Rebeaud : Etude sur l'abstentionnisme et définition d'une stratégie d'ensemble

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 octobre 1994, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL,

considérant :

- que moins de 40% des citoyennes et citoyens se sont rendus aux urnes les 15, 16 et 17 octobre dernier pour l'élection au Grand Conseil;*
- que de manière générale, les taux d'abstention sont très importants dans notre canton, mettant en péril, à la longue, le bon fonctionnement de la démocratie,*

invite le Conseil d'Etat

à examiner la possibilité de confier à l'université le soin de rédiger une étude – à titre gracieux – sur le problème de l'abstentionnisme à Genève et les moyens d'y remédier, en se basant sur les éléments scientifiques dont elle dispose.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La présente motion était précédée par la motion 898 concernant l'étude sur l'abstentionnisme et la définition d'une stratégie d'ensemble qui a été renvoyée le 28 avril 1994 à la commission des droits politiques et règlement du Grand Conseil pour traitement.

La motion 898 a été traitée lors des séances de la commission des 25 mai et 22 juin 1994 et renvoyée à l'unanimité au Grand Conseil dans sa teneur actuelle.

La motion 898-A adoptée par le Grand Conseil le 20 octobre 1994 a été renvoyée au Conseil d'Etat.

En réponse à celle-ci, le Conseil d'Etat a confié à l'Université de Genève le soin de rédiger une étude conformément à l'invite.

En février 1995, le département de science politique a fait savoir au Conseil d'Etat qu'il disposait d'un subside important du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) pour mener une enquête nationale sur les élections fédérales d'octobre 1995 et il proposa au Conseil d'Etat d'améliorer la précision des études menées dans le canton de Genève en portant la taille de l'échantillon genevois de 600 à 890 personnes. Le Conseil d'Etat a alors consenti à soutenir financièrement cette étude à hauteur de 20 000 F afin que cette enquête dispose d'un échantillon suffisamment représentatif pour le canton de Genève.

En novembre 1996, M. Boris Werli, du département de science politique de l'Université a adressé une correspondance à la présidente de la commission des droits politiques pour définir les lignes directrices de l'étude demandée afin de répondre au mieux aux préoccupations exprimées dans la motion 898-A.

La commission a auditionné M. Wernli le 18 juin 1997 et défini un cahier des charges pour cette étude.

Le 27 août et le 1^{er} octobre 1997, M. Wernli a présenté le résultat de son travail et produit un rapport sur l'abstentionnisme à Genève lors des élections fédérales en complément de l'étude fédérale (Swiss electoral studies – SELECTS – Elections 1995).

A l'issue de la séance de la commission du 1^{er} octobre 1997, les commissaires ont considéré que le rapport de M. Wernli répondait à la motion 898-A et que le Conseil d'Etat pouvait s'y référer pour sa réponse.

Cela étant, le Conseil d'Etat considéra que le rapport de M. Wernli n'avait pas intégré une comparaison entre le canton de Genève et le reste de

la Suisse et qu'une nouvelle étude, notamment ciblée sur la compréhension de la participation politique et de l'abstentionnisme, était nécessaire.

Sur la base des vœux exprimés par le Conseil d'Etat, M. Pascal Sciarini, du département de science politique de l'Université, a adressé à la commission des droits politiques une lettre proposant de compléter l'étude faite en 1995 et a demandé une subvention de 45 000 F.

Lors de sa séance du 14 avril 1999 la commission décida de transmettre la demande de M. Sciarini au Conseil d'Etat en manifestant son intérêt et son soutien à ce projet.

En réponse aux souhaits exprimés par la commission, un budget de 45 000 F a été octroyé à l'Université de Genève afin de compléter son étude de 1995 (36 000 F pour l'institut de sondage et 9 000 F pour le travail d'analyse par le département de science politique de l'Université de Genève).

Le 1^{er} septembre 2000, le Conseil d'Etat a transmis à la commission des droits politiques le rapport complémentaire sur l'abstentionnisme électoral dans le canton de Genève réalisé par le département de science politique.

Pour finir, le Conseil d'Etat a transmis le 9 mai 2001 à la commission des droits politiques une note de recherche de M. Pascal Sciarini sur le « Genre, âge et participation politique. Les élections fédérales de 1995 dans le canton de Genève. ». Ceci clôt l'étude demandée par votre Conseil.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP